

Demande de dispense d'assiduité pour raisons médicales

Etudiant

- => L'étudiant retire une demande de DA pour raison médicale **auprès de sa scolarité** qui lui fait part des modalités ou bien il la **télécharge** en ligne.
- => L'étudiant envoie sa demande de DA complétée accompagnée de certificats médicaux à l'adresse **ssu@univ-perp.fr**

SSE

- => Le SSE étudie le dossier et demande un RV à l'étudiant **uniquement si besoin de compléments d'informations.**
- => Le SSE renvoie la demande de DA complétée à la scolarité, **sans les justificatifs médicaux** afin de respecter le secret médical.

Scolarité

- => La scolarité transmet la demande de DA à l'équipe pédagogique .
- => L'équipe pédagogique décide d'accorder ou non la DA.
- => La scolarité transmet la décision à l'étudiant.

**La DA n'est valable que sur l'année ou le semestre en cours.
La démarche doit donc être renouvelée chaque année par l'étudiant.**